



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise
des établissements et de la pédagogie
Inspection du 2nd degré**

VR/PEEP/IA
n° 3211/2023-044
Affaire suivie par :
Isabelle AMIOT
Coordonnatrice de l'inspection pédagogique
Tél : (+687) 26 62 66
Mél : Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc

Nouméa, le 20 février 2023

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des EPENC

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des établissements de l'enseignement privé
s/c Madame la directrice de la DDEC
s/c Monsieur le directeur de l'ASEE
s/c Monsieur le directeur de la FELP

À l'attention de mesdames et messieurs les professeurs

Objet : « découverte du monde judiciaire » à destination des élèves et des établissements scolaires

Depuis plusieurs années, les juridictions de Nouvelle-Calédonie se sont engagées dans une démarche d'ouverture au grand public, en particulier à l'égard des élèves.

Ainsi, en partenariat avec le vice-rectorat et le commandement de la gendarmerie, les chefs de cour reconduisent cette année, l'opération « découverte du monde judiciaire » qui permet aux enseignants, qui le souhaitent, d'intégrer à leur démarche pédagogique, la participation à une audience correctionnelle, éventuellement accompagnée par un magistrat ou un militaire de la gendarmerie (Maison de Confiance et de Protection des Familles).

Cette année encore, les visites des scolaires aux audiences se tiendront les jeudis dans la grande salle d'audience de la cour, sauf pendant les périodes d'assises (4 dans l'année, cf. calendrier) :

- **les jeudis des semaines paires** sont, en principe, réservés aux visites des classes organisées et encadrées par la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF). Les gendarmes réalisent, avec les enseignants, un travail orienté vers la reconstitution d'un procès pénal. Les élèves assistent à une audience correctionnelle suivie d'un débriefing en présence de magistrats / gendarmes. Les classes accompagnées participent à un projet de reconstitution qui les engagera sur plusieurs semaines. Les enseignants intéressés par cette démarche peuvent contacter directement la MCPF (flyer en annexe). En dehors de ce projet et suivant les places disponibles, d'autres classes peuvent ponctuellement s'inscrire dans ce dispositif « d'audience+ débriefing ». Il conviendra de le préciser sur la fiche de réservation [une classe maximum sur les semaines paires].

PJ :
Calendrier
Fiche de réservation
Flyer de la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF)

- **les jeudis des semaines impaires** sont réservés aux visites simples des scolaires, visites dont l'intérêt pédagogique est porté par le professeur. Aucun débriefing, ni reconstitution ne sont prévus à cette occasion. L'intervention d'un magistrat peut, éventuellement, être sollicitée sur une thématique bien identifiée et travaillée en amont. En effet, partant des expériences passées, les chefs de cour souhaitent qu'une visite du tribunal soit l'aboutissement d'un travail pédagogique alimenté par une réflexion citoyenne.
- **Pendant les périodes de vacances scolaires**, les audiences du jeudi accueillent des groupes de jeunes dans le cadre des alternatives citoyennes (10 personnes encadrées par un magistrat du parquet). Les élèves, qui manifestent un intérêt pour la justice, peuvent prendre l'initiative, par eux-mêmes, de venir assister à une audience correctionnelle les jeudis, en particulier pendant les vacances scolaires.

Pour participer, les enseignants prendront connaissance du calendrier indicatif et renverront leurs vœux dans la fiche de réservation mentionnant différentes dates ainsi qu'une brève explication de leur projet à la cheffe de cabinet des chefs de cour, madame Chrystèle HENNEMANN : chcab.ca-noumea@justice.fr

Pour une action pédagogique au long cours – orientée vers la reconstitution d'un procès pénal, les enseignants prendront contact avec la Maison de Confiance et de Protection des Familles (gendarmerie) : Annabelle LEPEZ : annabelle.lepez@gendarmerie.interieur.gouv.fr / MDC Nathalie LOUISON : nathalie.louison@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Je vous encourage vivement à solliciter les magistrats, les fonctionnaires de la justice et les gendarmes afin de faire participer vos élèves à cette opération permettant la compréhension du sens de la loi et de la justice. Les actions proposées contribueront à leur formation de citoyen,



Erick ROSER